

**Société de gestion du Fonds du patrimoine du
Nord de l'Ontario**
Rapport annuel 2025–2026

Lieutenant-colonel l'honorable Edith Dumont
Lieutenante-gouverneure de la province de l'Ontario

Qu'il plaise à Votre Honneur :

J'ai le privilège de présenter, à titre d'information, à Votre Honneur et à l'Assemblée législative le rapport annuel de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2026.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'G. Pirie', with a large loop at the top and a horizontal stroke at the bottom.

L'honorable George Pirie
Président, Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Ministre du Développement et de la croissance économique du Nord

Introduction de George Pirie, président du conseil d'administration

Le Nord de l'Ontario demeure une région qui offre d'importantes possibilités et qui est soutenue par des collectivités fortes, des ressources abondantes et une main d'œuvre qualifiée. À mesure que la conjoncture économique mondiale évolue, notre gouvernement veille à ce que le Nord soit en mesure de s'adapter, d'être concurrentiel et de réussir.

Depuis près de quarante ans, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) joue un rôle important dans la promotion du développement économique en soutenant la croissance des entreprises, en renforçant les infrastructures et en créant des emplois bien rémunérés. Ses programmes permettent aux collectivités, aux entreprises et aux industries de répondre à l'évolution de la conjoncture, de poursuivre l'innovation et de renforcer leurs forces uniques.

Dans le cadre du plan du gouvernement pour protéger l'Ontario, la province effectue des investissements stratégiques. Par l'entremise de la SGFPNO, nous priorisons un financement destiné à protéger les industries et les emplois du Nord, à atténuer les effets des droits de douane et des perturbations commerciales américaines, et à créer de nouvelles possibilités de croissance économique soutenue. Ce mode de financement renforce la confiance des entreprises, soutient le développement sectoriel et consolide le rôle du Nord de l'Ontario en tant que contributeur déterminant à l'économie provinciale.

Ces investissements produisent des résultats concrets dans toute la région, qu'il s'agisse de l'amélioration des infrastructures, comme les ports et les parcs industriels, ou de l'expansion des activités des entreprises. Ils aident les entreprises à croître en permettant aux municipalités d'améliorer les actifs locaux et en assurant aux travailleurs un accès à un emploi significatif, y compris la formation en milieu de travail, près de chez eux. Ces efforts prennent de l'ampleur et favorisent un succès à long terme.

En travaillant avec nos partenaires du Nord, nous faisons progresser des priorités communes et soutenons la croissance. Ainsi, nous veillons à ce que les investissements reflètent les besoins locaux tout en contribuant à la résilience économique et à l'autonomie élargies dans le Nord.

En raison de l'évolution du contexte géopolitique, le développement du Nord de l'Ontario est essentiel pour assurer la souveraineté du Canada. Grâce à une collaboration continue, nous posons les bases d'une région forte, compétitive et prospère pour de nombreuses années à venir. L'avenir du Nord de l'Ontario est prometteur.



L'honorable George Pirie
Président de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Ministre du Développement et de la croissance économique du Nord

Table des matières

Introduction de George Pirie, président du conseil d'administration	1
Table des matières.....	2
Sommaire.....	4
Conseil d'administration de la SGFPNO pendant l'exercice 2025-2026.....	5
La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	7
Mandat et objectifs.....	7
Zone de service	7
Orientation stratégique.....	7
<i>Innovante</i>	8
<i>Durable</i>	8
<i>Tenue de rendre compte</i>	8
<i>Flexible, résiliente et adaptable</i>	8
Vision, mission et principes directeurs	10
Vision	10
Mission.....	10
Principes directeurs.....	10
<i>Prise en compte du contexte unique du Nord de l'Ontario</i>	10
<i>Adaptabilité</i>	10
<i>Pensée réflexive, souple et axée sur l'avenir</i>	10
<i>Inclusivité</i>	10
Priorités stratégiques	11
<i>Innovation, recherche-développement et commercialisation</i>	11
<i>Créativité, productivité et développement de l'entrepreneuriat</i>	11
<i>Partenariats et collaboration</i>	11
<i>Développement et renouvellement organisationnels</i>	11
<i>Sensibilisation, éducation et reconnaissance</i>	12
Programmes de soutien de la SGFPNO	12
Administration de la SGFPNO.....	13
<i>Gouvernance et relation opérationnelle</i>	13
<i>Dotation et capacité organisationnelle</i>	13
<i>Fonctions opérationnelles et prestation de services</i>	14
<i>Transformation numérique et modernisation des processus</i>	14
<i>Amélioration continue et renforcement des capacités</i>	15
Résumé des réalisations	15

<i>Renforcement de la croissance économique et de la création d'emplois</i>	<i>15</i>
<i>Amélioration de l'accessibilité et de la participation aux programmes</i>	<i>16</i>
<i>Faire progresser la transformation numérique.....</i>	<i>16</i>
<i>Amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la prise de décisions.....</i>	<i>16</i>
<i>Tirer parti des investissements et maximiser les retombées du soutien de la SGFPNO.....</i>	<i>16</i>
<i>Renforcement de la gouvernance et de la surveillance</i>	<i>17</i>
<i>Soutenir l'amélioration continue et l'harmonisation stratégique</i>	<i>17</i>
Mesures du rendement de la SGFPNO – Cibles et résultats	17
<i>Résultats des mesures de rendement 2025–2026.....</i>	<i>18</i>
<i>Emplois à créer ou à conserver grâce aux investissements de la SGFPNO</i>	<i>18</i>
<i>Total en dollars des sommes mobilisées grâce aux investissements de la SGFPNO</i>	<i>18</i>
<i>Nombre de projets approuvés</i>	<i>18</i>
Rendement financier de la SGFPNO – objectif et résultats.....	19
<i>Résultats et excédent d'exploitation accumulé pour trois exercices se terminant le 31 mars</i>	<i>19</i>
<i>Notes – Écarts par rapport au budget et aux exercices précédents</i>	<i>20</i>
<i>Situation financière globale</i>	<i>22</i>
Tendances en matière de recettes et de dépenses.....	23
<i>Comparaison sur trois exercices des recettes et dépenses.....</i>	<i>23</i>
<i>Résumé des dépenses administratives.....</i>	<i>23</i>
<i>Comparaison sur trois exercices des dépenses administratives.....</i>	<i>24</i>
Annexe 1 – États financiers vérifiés de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2026	25

Sommaire

La SGFPNO a produit des résultats solides et mesurables au cours de l'exercice 2025–2026 et soutenu le développement économique dans la région par des investissements stratégiques et une amélioration de la prestation des programmes.

En 2025–2026, les investissements de la SGFPNO ont aidé les entreprises à se développer, les collectivités à moderniser les infrastructures et les travailleurs à accéder à de nouvelles possibilités – soutenant ainsi plus de 3 000 emplois dans le Nord de l'Ontario.

Points saillants du rendement

- 3 002 emplois à créer ou à conserver, dépassant l'objectif annuel de 1 800
- 1 085 projets approuvés, couvrant plusieurs secteurs et collectivités
- Ratio de levier de 4,25, dépassant nettement la cible de 3,0

Moteurs clés du rendement

Le rendement de la Société a été influencé par plusieurs facteurs :

- Demande accrue pour le financement de projets du secteur privé
- Maintien de l'accent sur l'efficacité opérationnelle et l'accessibilité des programmes
- Croissance et développement continus des initiatives de modernisation numérique

Réalisations stratégiques

- Élargissement de la zone de service pour y inclure le district de Muskoka
- Renforcement des activités de diffusion et de la participation des communautés autochtones
- Harmonisation continue avec les priorités provinciales indiquées dans la lettre de mandat de 2024

Ces résultats consolident le rôle de la SGFPNO en tant que moteur clé de la croissance économique, de l'attraction des investissements et de la création d'emplois dans le nord de l'Ontario.

Conseil d'administration de la SGFPNO pendant l'exercice 2025-2026

POSTE	NOM DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DURÉE DU MANDAT	VILLE DE RÉSIDENCE DU MEMBRE	POURCENTAGE DE PRÉSENCE
Président	Pirie, George	27 mars 2025 – S.O.	Timmins	100 %
Vice-président	Sinclair, David	18 déc. 2002 – 18 déc. 2027	Kenora	80 %
Membre	Biasucci, Salvatore (Sam)	29 août 2019 – 29 août 2026	Sault Ste. Marie	100 %
Membre	Chirico, Peter	29 août 2019 – 29 août 2026	North Bay	25 % (en congé)
Membre	Fox, Michael	17 mai 2011 – 6 juin 2028	Thunder Bay	80 %
Membre	Blenkarn, Tonia	24 avr. 2020 – 1 ^{er} mai 2028	Pointe Au Baril	80 %
Membre	Marcil, Laurie	9 janvier 2020 – 9 janvier 2028	North Bay	100 %
Membre	Kamphof, Bernie	16 avr. 2020 – 1 ^{er} mai 2028	Murillo	80 %
Membre	Slade, Fred	31 janvier 2019 – 31 janvier 2028	Sudbury	100 %
Membre	Spinney, Bill	9 janvier 2020 – 9 janvier 2028	Nobel	80 %
Membre	Mitchell, Donald	11 juin 2020 – 11 juin 2028	Sault Ste. Marie	80 %
Membre	Ballance, Kimberly	18 juin 2020 – 18 juin 2028	Ear Falls	80 %
Membre	Belanger, Lucy	1 ^{er} oct. 2020 – 30 sept. 2028	Thunder Bay	100 %
Membre	Prodaniuk, Sue	26 nov. 2020 – 25 nov. 2028	Thunder Bay	100 %
Membre	Bittner, Karen	1 ^{er} févr. 2025 – 1 ^{er} févr. 2027	Blind River	80 %
Membre	Nelson, Theresa	1 ^{er} févr. 2024 – 1 ^{er} févr. 2027	Nipigon	40 %
Membre	Reid, Kari	1 ^{er} févr. 2024 – 1 ^{er} févr. 2027	Timmins	80 %
Membre	Suski, Diane	28 mars 2024 – 1 ^{er} mai 2028	Noelville	60 %

POSTE	NOM DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTR ATION	DURÉE DU MANDAT	VILLE DE RÉSIDENCE DU MEMBRE	POURCENTAGE DE PRÉSENCE
Membre	Pilon, Mélanien	28 janvier 2025 – 28 janvier 2028	Wawa	80 %

Les personnes nommées au conseil d'administration de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario reçoivent 1,00 \$ par année.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Mandat et objectifs

La Société du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) a été établie en 1988 en vertu d'une loi habilitante, soit la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. Elle a pour mandat de promouvoir et de stimuler le développement économique dans le Nord de l'Ontario au moyen d'une aide financière destinée à des initiatives qui :

- stabilisent les économies locales;
- encouragent la diversification;
- favorisent une croissance économique durable.

La SGFPNO est un organisme régi par un conseil d'administration dont les membres sont nommés et qui est présidé par le ministre du Développement et de la croissance économique du Nord (MDCEN).

Les objectifs suivants de la SGFPNO sont établis par la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* :

- (a) conseiller le lieutenant-gouverneur en conseil sur toute question relative à la croissance et à la diversification économiques du Nord de l'Ontario, et lui faire des recommandations à cet égard;
- (b) promouvoir et stimuler les initiatives économiques dans le Nord de l'Ontario;
- (c) faire entreprendre des études et conclure des contrats relativement aux objets visés aux alinéas a) et b) ci-dessus.

Zone de service

La SGFPNO offre un soutien financier pour des projets dans tout le Nord de l'Ontario, y compris les districts suivants : Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Muskoka, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Timiskaming.

L'inclusion de Muskoka en janvier 2025 représente un élargissement considérable de la zone de service qui témoigne d'une interprétation plus large de l'intégration économique du Nord et permet à d'autres collectivités de bénéficier des programmes de la SGFPNO.

Orientation stratégique

Les priorités stratégiques du SGFPNO sont guidées par une lettre d'orientation ministérielle, et le présent rapport annuel rend compte de deux lettres, dont une publiée en octobre 2024 et son annexe en mai 2025. Cette deuxième lettre d'orientation illustre d'importants changements économiques mondiaux et guidait la SGFPNO et son conseil d'administration pendant la majeure partie de l'exercice, ainsi que pour chaque réunion du conseil et chaque décision de financement prise cette année-là.

Les priorités de la SGFPNO issues des lettres d'orientation combinées étaient les suivantes :

- Soutenir les projets qui agiront comme catalyseur économique ainsi que ceux ayant une importance économique stratégique.
- Soutenir la participation plus large des collectivités et des organisations aux programmes de la SGFPNO, tout en continuant d'offrir un service à la clientèle supérieur.
- Accélérer les solutions, au besoin, pour les secteurs ou les collectivités touchés par les droits de douane ainsi que pour ceux qui auront une incidence considérable et générale sur le plan économique.
- Permettre des processus plus faciles et efficaces qui réduisent le fardeau de présentation des demandes.
- Répondre aux recommandations formulées dans le cadre de l'examen du mandat de la SGFPNO entrepris au cours de l'exercice 2024–2025.

Pour appuyer ces priorités, la lettre de mandat expose les attentes suivantes à l'égard de la SGFPNO :

Innovante

- Simplifier les interactions avec la clientèle.
- Élargir et optimiser les offres de services numériques.
- Améliorer la satisfaction des clients.
- Partager des données avec Approvisionnement Ontario, sur demande, sur les dépenses et la planification de l'approvisionnement, les ententes contractuelles et les relations avec les fournisseurs pour appuyer la prise de décisions fondées sur les données.

Durable

- Renforcer la prestation des services publics en optimisant la capacité organisationnelle et en affectant les ressources existantes aux secteurs prioritaires.
- Utiliser efficacement les ressources publiques et fonctionner dans les limites des allocations financières de l'organisme.

Tenue de rendre compte

- Élaborer et rendre compte de mesures de rendement axées sur les résultats afin de surveiller et de mesurer efficacement le rendement.
- Protéger les données individuelles, commerciales ou organisationnelles en gérant activement les données et la cybersécurité et en déclarant les utilisations de l'intelligence artificielle.
- Signaler tous les risques élevés, y compris les plans d'atténuation efficaces.

Flexible, résiliente et adaptable

- Participer activement à des initiatives qui renforcent la souveraineté du Canada et les soutenir.
- Permettre aux secteurs et aux collectivités de réagir rapidement aux pressions économiques émergentes liées aux mesures commerciales américaines.
- Renforcer la compétitivité et l'adaptabilité économiques régionales.
- Favoriser l'innovation et la croissance durable.
- Créer et maintenir des emplois de qualité dans le Nord de l'Ontario.

Par cette approche ciblée, la SGFPNO soutiendra à la fois les efforts de réponse immédiate et le développement économique à long terme, veillant ainsi à ce que le Nord de l'Ontario demeure fort, compétitif et résilient face aux défis du commerce extérieur.

Ensemble, ces priorités permettent à la SGFPNO de rester en phase avec les attentes du gouvernement tout en soutenant une économie résiliente et compétitive dans le Nord de l'Ontario.

Vision, mission et principes directeurs

La SGFPNO a établi un cadre stratégique incluant une vision, une mission et des principes directeurs pour répondre aux attentes qui s'harmonisent sur les priorités gouvernementales et celles de la lettre d'orientation annuelle.

Vision

La SGFPNO sera un catalyseur pour les investissements stratégiques clés visant à stimuler le développement économique et la diversification dans le Nord de l'Ontario.

Mission

Établir des partenariats avec les collectivités, les organismes sans but lucratif, les entreprises et les entrepreneurs dans tout le Nord de l'Ontario afin de créer des emplois et de renforcer l'économie.

Principes directeurs

Prise en compte du contexte unique du Nord de l'Ontario

- Les programmes et initiatives restent un moyen important de répondre aux besoins particuliers du Nord de l'Ontario tout en contribuant à un Ontario fort et résilient.

Adaptabilité

- Le processus de planification stratégique est un processus permanent qui apporte à la SGFPNO un outil de gestion pour s'adapter aux changements pouvant survenir dans l'avenir.

Pensée réflexive, souple et axée sur l'avenir

- Examiner les priorités stratégiques et planifier à tout le moins sur une base annuelle pour permettre une amélioration continue et une planification avant-gardiste.

Inclusivité

- Élaborer et mettre en œuvre des programmes et les initiatives d'une manière qui tient compte des besoins des diverses collectivités du Nord, notamment ceux des communautés autochtones.

Priorités stratégiques

À l'appui de Bâtir on Ontario fort ensemble, les efforts continuent de porter sur les cinq domaines stratégiques prioritaires suivants :

Innovation, recherche-développement et commercialisation

Appuyer les projets et les initiatives de recherche appliquée et de développement qui mènent à des produits et services novateurs avec un potentiel de commercialisation en :

- Faire progresser les nouvelles technologies par le développement et la commercialisation.
- Développer des projets innovants.
- Renforcer la collaboration entre l'industrie et les établissements de recherche.

Créativité, productivité et développement de l'entrepreneuriat

Promouvoir un environnement qui favorise la créativité, la productivité et le développement de l'entrepreneuriat et qui contribue à encourager :

- La collaboration avec les établissements d'enseignement et l'industrie pour promouvoir la productivité et le développement de l'entrepreneuriat.
- Le soutien aux intervenants et aux partenaires du Nord afin de les aider à attirer et à maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée et créative.
- La prestation d'aide aux entrepreneurs à différents stades de croissance de leur entreprise.

Partenariats et collaboration

Optimiser les possibilités de mettre à profit le financement de la SGFPNO afin d'assurer le succès des projets et de produire des résultats économiques durables des façons suivantes :

- Faire participer les dirigeants dans le nord de l'Ontario, y compris les professionnels du développement économique, afin d'accroître la sensibilisation et l'accès aux programmes de la SGFPNO et les faire connaître.
- Appuyer les projets qui démontrent la collaboration et les partenariats entre les organisations des secteurs public et privé du Nord de l'Ontario.
- Travailler avec d'autres bailleurs de fonds pour aider à développer et financer des projets qui favorisent la création d'emplois et soutiennent la croissance et la durabilité de l'économie du Nord de l'Ontario.

De plus, à l'interne, la SGFPNO continue de mettre l'accent sur les priorités suivantes :

Développement et renouvellement organisationnels

Entreprendre un exercice d'amélioration continue et de perfectionnement des ressources humaines afin d'améliorer l'efficacité, la rentabilité, l'accessibilité et la prestation des programmes de la SGFPNO, ainsi que la mesure de leur rendement des façons suivantes :

- Continuer à développer des capacités en technologies de l'information et à optimiser les systèmes existants afin d'améliorer l'accès des clients aux programmes de la SGFPNO et l'accès interne aux indicateurs et statistiques de prestation des programmes.

- Renforcer le dialogue régulier et continu avec le conseil d'administration de la SGFPNO afin de planifier et d'anticiper les occasions nouvelles et émergentes ainsi que les principales initiatives gouvernementales.
- Élaborer des approches opérationnelles et des pratiques exemplaires qui permettent à la SGFPNO et ses partenaires de prestation des programmes de communiquer et de travailler de manière proactive avec les intervenants et les partenaires afin de promouvoir et de faciliter l'accès aux programmes de la SGFPNO.
- Offrir les outils et la formation qui permettent à la SGFPNO de s'acquitter efficacement de son rôle et de ses responsabilités dans un environnement exigeant.

Sensibilisation, éducation et reconnaissance

Renouveler les efforts de marketing, de communication et de diffusion pour améliorer la sensibilisation, la compréhension et la reconnaissance de la SGFPNO et de ses programmes en concevant des outils efficaces qui favorisent les soutiens, les processus de demande et les flux d'affaires de la SGFPNO et stimulent la création d'emplois et la croissance économique.

Programmes de soutien de la SGFPNO

La SGFPNO offre un financement qui soutient le développement économique et la création d'emplois dans le Nord grâce à quatre programmes :

Programme pour l'investissement dans le Nord ○ Volet Innovation ○ Volet Investissement	Programme pour l'amélioration communautaire ○ Volet Amélioration pour les collectivités rurales ○ Volet Amélioration pour votre collectivité
Programme pour la main-d'œuvre et le talent ○ Volet Développement économique des Autochtones ○ Volet Développement de la main-d'œuvre	Programme de soutien aux initiatives culturelles ○ Volet Événements communautaires ○ Volet Industrie du film et de la télévision

Programme pour l'investissement dans le Nord – Soutient le développement des affaires par l'innovation et les flux d'investissement en capital.

Programme pour l'amélioration communautaire – Soutient les initiatives d'infrastructure et de développement communautaire.

Programme pour la main-d'œuvre et le talent – Porte sur le développement de la main-d'œuvre, y compris les initiatives pour la main-d'œuvre autochtone.

Programme de soutien aux initiatives culturelles – Soutient les industries culturelles, y compris les événements ainsi que le secteur du cinéma et de la télévision.

Ces programmes sont conçus pour répondre à un large éventail de besoins en développement

économique tout en assurant l'accessibilité et la flexibilité, dans les buts suivants :

- fournir des investissements ciblés et stratégiques dans le développement économique;
- faire en sorte qu'il soit plus facile pour un plus grand nombre de personnes et d'entreprises de présenter une demande;
- appuyer un plus grand nombre de projets dans les collectivités rurales du Nord;
- cibler les marchés existants et émergents;
- offrir un plus grand nombre de possibilités de travail pour les peuples autochtones;
- aider à faire croître une main-d'œuvre qualifiée, y compris dans les métiers spécialisés.

Administration de la SGFPNO

L'administration de la SGFPNO joue un rôle crucial dans la réussite de l'exécution du mandat de la SGFPNO. Bien que le conseil d'administration assure la supervision et l'orientation stratégique, l'administration de la SGFPNO est responsable des activités quotidiennes nécessaires à la mise en œuvre des programmes et à ce que les décisions de financement soient prises de manière efficiente, efficace et conforme aux politiques et aux priorités provinciales.

Gouvernance et relation opérationnelle

La SGFPNO exerce ses activités en vertu d'un cadre de gouvernance formel établi par un protocole d'entente avec le ministère du Développement et de la Croissance économique du Nord (MDCEN). Ce protocole d'entente définit les rôles et les responsabilités respectifs du ministère et de la SGFPNO et garantit à la Société l'accès au soutien administratif et opérationnel nécessaire pour réaliser son mandat. Selon cette structure :

- Le MDCEN fournit des services administratifs, des ressources en personnel et un soutien opérationnel.
- La SGFPNO conserve la responsabilité de la prestation des programmes et des décisions de financement par l'entremise de son conseil d'administration.
- L'harmonisation stratégique est maintenue entre les priorités provinciales et les programmes du SGFPNO.

Ce modèle collaboratif permet à la SGFPNO d'exercer ses activités avec une indépendance stratégique et une intégration opérationnelle, assurant ainsi sa réactivité tout en maintenant ses responsabilités envers le gouvernement.

Dotation et capacité organisationnelle

Au cours de l'exercice financier 2025–2026, la SGFPNO a reçu une allocation annuelle de 23 postes équivalents temps plein (ETP).

La main-d'œuvre est composée de :

- personnel syndiqué (SEFPO) responsable de l'administration des programmes et du soutien opérationnel;
- personnel syndiqué (AEEGAPCO) qui fournit des services analytiques, financiers, en technologies de l'information et en conseil;
- personnel de gestion qui supervise l'exécution des programmes, le contrôle financier, la

mise en œuvre des politiques, la conformité de l'organisme et la coordination stratégique.

Tous les membres du personnel affectés à la SGFPNO demeurent des employés de la fonction publique de l'Ontario et sont assujettis aux politiques, aux directives et aux cadres de rémunération de la FPO.

Le directeur général relève à la fois :

- du conseil d'administration (par l'entremise du président),
- de la haute direction au sein du MDCEN.

Cette structure permet à la SGFPNO de maintenir un équilibre entre la responsabilité opérationnelle et la supervision stratégique tout en permettant une harmonisation avec les priorités gouvernementales plus larges.

Voici un résumé du personnel du SGFPNO pour les trois dernières années :

Catégorie de personnel	Nombre d'ETP au 31 mars 2024	Nombre d'ETP au 31 mars 2025	Nombre d'ETP au 31 mars 2026
SEFPO	13	14	13
AEEGAPCO	5	5	6
Direction	4	4	4
Total	22	23	23

Fonctions opérationnelles et prestation de services

L'administration de la SGFPNO est responsable d'un large éventail de fonctions opérationnelles, notamment les suivantes :

- Gestion de la réception, de l'examen et du traitement des demandes de financement
- Réalisation d'analyses financières et supervision de la diligence raisonnable sur les projets proposés
- Coordination des documents du conseil et soutien des processus décisionnels
- Surveillance des projets financés afin d'assurer la conformité aux exigences du programme
- Maintien de relations efficaces avec les fournisseurs de services
- Gestion des normes de service et des exigences en matière de délais

Tout au long de l'exercice, l'administration a joué un rôle clé dans la facilitation de décisions de financement éclairées et opportunes, ce qui a contribué au volume élevé d'approbations et à la forte adoption des programmes.

Transformation numérique et modernisation des processus

Un accent particulier a été mis sur le développement et l'optimisation continus du système modernisé de technologie de l'information de la SGFPNO durant l'exercice. Ce système a considérablement fait progresser la manière dont l'organisme fournit des services et gère les activités des programmes.

Les principaux avantages réalisés comprennent les suivants :

- Amélioration de l'expérience client grâce à des processus simplifiés de demande et d'administration de projet
- Renforcement des capacités internes de suivi des données et de rapports, permettant une meilleure mesure du rendement
- Amélioration de l'efficacité opérationnelle

Grâce au déploiement réussi de ce système, la SGFPNO est mieux positionnée pour répondre aux besoins des intervenants et soutenir la croissance future des programmes.

Amélioration continue et renforcement des capacités

La SGFPNO demeure engagée envers l'amélioration continue de la prestation des programmes et du rendement organisationnel. Lors de l'exercice 2025–2026, les efforts administratifs comprenaient les suivants :

- Renforcement des processus internes pour améliorer l'efficacité et la responsabilisation
- Engagement accru des intervenants pour accroître la sensibilisation et la participation aux programmes de la SGFPNO
- Amélioration de la coordination entre les équipes d'exécution de programmes et les fournisseurs de services

Ces initiatives ont contribué à améliorer la satisfaction des clients, le rendement opérationnel et l'accessibilité des programmes.

Résumé des réalisations

Lors de l'exercice 2025–2026, la SGFPNO a obtenu de solides résultats dans la réalisation de son mandat visant à soutenir le développement économique, la création d'emplois et l'attraction des investissements dans le Nord de l'Ontario.

Ces réalisations ont été motivées par une combinaison de planification stratégique, de mise en œuvre efficace des programmes et d'harmonisation continue avec les priorités provinciales.

Renforcement de la croissance économique et de la création d'emplois

La SGFPNO a soutenu 1 085 projets à travers la région, ce qui a permis de créer ou de conserver 3 002 emplois, dépassant ainsi nettement l'objectif de 1 800 emplois, soit près de 600 emplois de plus que le total de l'année précédente.

Ce résultat reflète :

- La forte demande pour le soutien financier de la SGFPNO dans tous les secteurs du Nord de l'Ontario
- La participation accrue de demandeurs du secteur privé
- L'efficacité de la SGFPNO à cibler les investissements vers des projets à forte incidence

La répartition des emplois soutenus – y compris l'emploi direct, les stages et les emplois liés aux

infrastructures – démontre l'incidence du SGFPNO sur l'activité économique.

Amélioration de l'accessibilité et de la participation aux programmes

Un objectif clé durant l'année a été d'améliorer l'accès aux programmes de la SGFPNO et d'accroître la participation d'un plus large éventail d'intervenants.

Des progrès ont été réalisés dans les domaines suivants :

- Élargissement des activités de diffusion auprès des collectivités et des organisations à travers le Nord
- Participation croissante au sein des communautés et des partenaires autochtones
- Soutien aux nouveaux demandeurs en simplifiant les processus de demande et en offrant un soutien renforcé

Ces efforts contribuent à accroître le caractère plus inclusif et équitable du financement du développement économique.

Faire progresser la transformation numérique

La mise en œuvre réussie et l'amélioration continue du système de TI modernisé de la SGFPNO représentent une étape majeure dans l'amélioration de la prestation des programmes.

Elle a donné lieu à :

- Un traitement plus efficace des demandes de financement
- Un meilleur accès à l'information pour les demandeurs
- Une disponibilité accrue des données pour soutenir la prise de décisions et le suivi du rendement

Le système soutient à la fois l'efficacité opérationnelle et l'amélioration de l'expérience client.

Amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la prise de décisions

La SGFPNO a continué de se concentrer sur la maximisation de l'efficacité des opérations internes, notamment :

- Rationalisation des processus pour réduire les délais de traitement
- Renforcement des pratiques de diligence raisonnable et d'évaluation des risques
- Soutien d'une prise de décisions éclairées par le conseil d'administration

Il en a résulté un volume élevé d'approbations de financement, mais la SGFPNO a quand même maintenu une surveillance financière rigoureuse et une forte imputabilité.

Tirer parti des investissements et maximiser les retombées du soutien de la SGFPNO

Pour l'exercice 2025–2026, un dollar d'investissement de la SGFPNO permet d'obtenir un effet de levier supplémentaire de 4,25 dollars, soit 3,00 dollars de plus que l'objectif de la SGFPNO, démontrant ainsi son efficacité à attirer et à stimuler les investissements dans le Nord de l'Ontario.

Cela reflète :

- La forte collaboration avec les partenaires de financement
- L'augmentation des investissements du secteur privé
- La confiance dans les projets soutenus par la SGFPNO

La capacité à tirer parti du financement externe amplifie considérablement les retombées économiques des investissements de la SGFPNO.

Renforcement de la gouvernance et de la surveillance

Tout au long de l'exercice 2025–2026, la SGFPNO a maintenu de solides pratiques de gouvernance, notamment :

- Surveillance continue par le conseil d'administration
- Suivi continu des projets financés
- Gestion efficace des processus de diligence raisonnable

Ces mesures permettent de s'assurer que les décisions de financement sont prises de manière responsable et que les projets atteignent les résultats escomptés.

Soutenir l'amélioration continue et l'harmonisation stratégique

La SGFPNO a également appuyé un processus d'examen du mandat afin de s'assurer que ses programmes demeurent alignés avec l'évolution des priorités gouvernementales et les besoins du Nord de l'Ontario.

Cela comprenait :

- L'évaluation de l'efficacité des programmes
- Le recensement de possibilités d'amélioration
- L'harmonisation de la prestation future des programmes avec les objectifs stratégiques

Ces efforts permettent à la SGFPNO de demeurer réceptive et adaptable dans un contexte économique en évolution.

Mesures du rendement de la SGFPNO – Cibles et résultats

Les mesures de rendement sont un mécanisme de contrôle central utilisé par la SGFPNO pour mesurer l'efficacité et l'incidence des programmes. Plus particulièrement, ils sont utilisés pour s'assurer que la SGFPNO :

- offre des bénéfices économiques mesurables;
- fait avancer le mandat du développement économique du Nord de l'Ontario;
- affecte les ressources publiques de manière efficace et responsable.

Les principales mesures de rendement de la SGFPNO sont les suivantes :

- **Emplois à créer et à conserver** – pour mesurer le nombre d'emplois estimés qui devraient être créés ou conservés grâce à l'investissement de la SGFPNO dans un projet. Le nombre d'emplois utilisé est celui qui a été calculé et déclaré lors de l'évaluation

approuvée.

- **Levier** – pour mesurer à quel point le financement de la SGFPNO attire des investissements supplémentaires afin de stimuler davantage l'économie.
- **Satisfaction de la clientèle** – pour évaluer la qualité du service offert par la SGFPNO et ses fournisseurs de services et recenser les domaines à améliorer.

Résultats des mesures de rendement 2025–2026

Emplois à créer ou à conserver grâce aux investissements de la SGFPNO

Emplois à créer et à conserver	Objectif fixé pour les emplois à créer et à conserver	
3 002	1 800	

Total en dollars des sommes mobilisées grâce aux investissements de la SGFPNO

Chiffre réel	Objectif
4,25	3,00

Nombre de projets approuvés

Total des projets approuvés
1 085

Rendement financier de la SGFPNO – objectif et résultats

La SGFPNO maintient un engagement fort envers la gestion financière responsable, la transparence et la responsabilisation dans l'administration des fonds publics. Les résultats financiers témoignent de son rôle continu dans la réalisation d'investissements ciblés qui soutiennent le développement économique dans le Nord de l'Ontario tout en assurant une gestion prudente et efficace des ressources.

La section suivante présente un aperçu détaillé des résultats financiers de la SGFPNO sur une période de trois ans, une analyse des principaux écarts entre les résultats budgétés et les résultats réels, ainsi que la variation d'un exercice à l'autre. Les chiffres réels sont fondés sur les résultats financiers vérifiés.

Résultats et excédent d'exploitation accumulé pour trois exercices se terminant le 31 mars

(en milliers)	2026 Budget	2026 Chiffres réels	2025 Chiffres réels	2024 Chiffres réels
<u>Recettes</u>				
Transferts gouvernementaux (Note 1)	110 000 \$	110 000 \$	100 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie (Note 2)	2 500	2 579	3 825	4 601
Intérêts sur les prêts en cours	800	960	818	846
Recouvrements de prêts (Note 3)	–	369	2 389	2 242
Recouvrements des contributions conditionnelles des exercices précédents (Note 3)	–	2 334	114	878
Total des recettes	113 300 \$	116 242 \$	107 146 \$	108 567 \$
<u>Dépenses</u>				
Contributions conditionnelles (Note 4)	106 347	109 995	108 207	112 937
Affectation pour évaluation de prêts (Note 5)	2 600	49	750	233
<u>Administration :</u>				
Salaires et avantages sociaux	3 263	2 758	2 725	2 519
Transports et communications	250	148	175	190
Services (Note 7)	2 302	1 735	1 842	1 667
Frais de gestion	3 500	3 171	3 172	3 170
Marketing (Note 7)	500	15	15	35
Fournitures et matériel	20	3	4	5

Modernisation des systèmes (Note 8)	–	–	188	1 445
Total des dépenses	118 782 \$	117 874 \$	117 078 \$	122 201 \$
Déficit d'exploitation	(5 482 \$)	(1 632 \$)	(9 932 \$)	(13 634 \$)
Excédent d'exploitation accumulé, début de l'exercice		286 270	296 202	309 836
Excédent d'exploitation cumulé, fin de l'exercice		284 638 \$	286 270 \$	296 202 \$

Notes – Écarts par rapport au budget et aux exercices précédents

Note 1 – Transferts gouvernementaux

Les transferts gouvernementaux pour l'exercice financier 2025–2026 se sont élevés à 110 millions de dollars. Cela représente une augmentation de 10 millions de dollars par rapport aux exercices précédents et reflète un soutien provincial renforcé visant à étendre la prestation des programmes et à intégrer le district de Muskoka dans la zone de service de programmation de la SGFPNO.

Note 2 – Intérêts sur la trésorerie

Les intérêts générés sur la trésorerie pour l'exercice 2025–2026 se sont élevés à 2,6 millions de dollars, somme qui dépasse légèrement le budget de 2,5 millions de dollars mais qui est nettement inférieure celle de l'exercice précédent.

La diminution d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à :

- une baisse des taux d'intérêt annuels moyens (3,11 % en 2025–2026 comparativement à 4,78 % en 2024–2025);
- des changements dans les soldes de trésorerie tout au long de l'exercice 2025–2026, alors que des fonds supplémentaires ont été déboursés pour soutenir l'augmentation de l'activité des programmes au cours de l'exercice 2024–2025.

Malgré le taux d'intérêt plus bas, les résultats réels ont dépassé le budget en raison d'une gestion stricte des flux de trésorerie et du calendrier des décaissements pour l'activité des programmes.

Note 3 – Recouvrements des prêts et recouvrements des contributions conditionnelles des exercices précédents

Les recouvrements se sont élevés à 2,7 millions de dollars pour l'exercice 2025–2026. Ces recouvrements comprennent :

- les recouvrements de prêts (369 000 \$);
- les recouvrements des contributions conditionnelles des exercices précédents (2,3 millions de dollars).

Comparativement à l'exercice financier précédent 2024–2025, les recouvrements des cotisations conditionnelles de l'exercice précédent ont augmenté de façon substantielle, reflétant ainsi une forte gestion des fonds publics grâce :

- au renforcement des activités de surveillance et d'application de la conformité des projets par la SGFPNO;
- à la délivrance de lettres de défaut et de mise en demeure liées au non-respect des accords de financement de la SGFPNO.

Note 4 – Contributions conditionnelles

Les dépenses liées aux contributions conditionnelles se sont élevées à 110,0 millions de dollars, somme qui dépasse le budget de 106,3 millions de dollars et qui est légèrement supérieure à celle de l'exercice précédent.

Cet écart est déterminé par :

- des approbations de projets plus élevées que prévu, particulièrement dans le secteur privé;
- l'accélération des échéanciers de projets soutenus par la SGFPNO, ainsi que l'achèvement, durant l'exercice financier 2025–2026, de projets soutenus par la SGFPNO qui avaient précédemment été retardés;
- l'augmentation d'engagements de financement maintenus par rapport à l'exercice précédent.

Ces facteurs témoignent d'une forte demande pour les programmes de la SGFPNO et démontrent la réactivité de l'organisme en matière de soutien aux possibilités de développement économique.

Note 5 – Affectation pour évaluation de prêts

Les dépenses d'affectation pour l'évaluation de prêts étaient de 49 000 \$, somme nettement inférieure au budget de 2,6 millions de dollars et inférieure aux niveaux de l'exercice précédent.

Cet écart favorable est attribuable :

- à l'amélioration du rendement des remboursements des clients à travers le portefeuille de prêts de la SGFPNO;
- au taux de défaut sur les prêts de la SGFPNO plus bas que prévu grâce à des efforts accrus de diligence raisonnable;
- à la réduction de la taille globale du portefeuille de prêts de la SGFPNO alors que les programmes de l'organisme continuent d'offrir un niveau plus élevé de contributions conditionnelles plutôt que de prêts comme soutien financier.

Ce résultat reflète un renforcement de la qualité et du rendement du portefeuille de prêts de la SGFPNO ainsi qu'une réduction de l'exposition au risque de crédit.

Note 6 – Transport et communications

Les dépenses de transport et de communications s'élevaient à 148 000 \$, somme inférieure au budget de 250 000 \$ et à celle des dépenses de l'exercice précédent.

Cette baisse reflète :

- la réduction des dépenses de déplacement attribuable à l'utilisation accrue des technologies de réunions virtuelles;
- les efforts continus pour gérer les dépenses discrétionnaires;

- les gains d'efficacité opérationnels réalisés grâce à la prestation de services numériques.

Note 7 – Services et marketing

Les dépenses combinées pour les services et le marketing s'élevaient à 1,75 million de dollars, somme largement inférieure au budget combiné de 2,8 millions de dollars.

Cet écart est principalement attribuable à :

- la réduction de la dépendance aux services de consultation externe et aux services professionnels;
- la réduction des dépenses de marketing, les activités de diffusion étant soutenues par les canaux existants et les plateformes numériques;
- la décision stratégique de prioriser l'allocation des fonds à la prestation des programmes plutôt qu'aux dépenses administratives.

Ces résultats démontrent l'accent mis par la SGFPNO sur la maîtrise des coûts ainsi que le maintien d'une exécution efficace des programmes.

Note 8 – Modernisation des systèmes

Aucune dépense n'a été engagée pour la modernisation des systèmes au cours de l'exercice 2025–2026, comparativement aux dépenses de 188 000 \$ et de 1,4 million de dollars durant les exercices précédents.

Cela reflète :

- la réussite et la mise en œuvre complète de l'initiative de modernisation du système;
- la transition du développement à l'utilisation opérationnelle du système de technologies de l'information.

L'absence de ces coûts a contribué à une réduction globale des dépenses administratives.

Situation financière globale

Le déficit d'exploitation de 1,6 million de dollars pour l'exercice 2025–2026 représente une amélioration substantielle par rapport aux déficits de 9,9 millions de dollars en 2024–2025 et de 13,6 millions de dollars en 2023–2024.

Cette amélioration résulte de :

- la croissance maîtrisée des dépenses, malgré l'augmentation des activités des programmes;
- l'évaluation réduite des prêts;
- la maîtrise et la réduction des coûts administratifs.

L'excédent d'exploitation accumulé de 284,6 millions de dollars assure à la SGFPNO la capacité de respecter ses engagements de financement en cours.

Tendances en matière de recettes et de dépenses

Tous les tableaux ci-dessous sont affichés en milliers de dollars.

Comparaison sur trois exercices des recettes et dépenses

Le tableau suivant offre une comparaison sur trois exercices des recettes et des dépenses de la SGFPNO. Cette tendance met en lumière la relation entre le financement reçu, les dépenses des programmes et les résultats d'exploitation globaux.

Lors des exercices 2023–2024 à 2025–2026, la SGFPNO a démontré une amélioration de son rendement financier et une réduction constante du déficit d'exploitation. Cela reflète à la fois une augmentation du financement gouvernemental, une gestion efficace des coûts ainsi que des ajustements dans la prestation des programmes, malgré le maintien d'un niveau élevé d'investissement dans les initiatives de développement économique dans le Nord de l'Ontario.

Exercice	Recettes	Dépenses	Recettes par rapport aux dépenses (dépenses par rapport aux recettes)
2023–2024	108 567 \$	122 201 \$	(13 634 \$)
2024–2025	107 146 \$	117 078 \$	(9 932 \$)
2025–2026	116 242 \$	117 874 \$	(1 632 \$)

Résumé des dépenses administratives

Le tableau ci-dessous résume les dépenses administratives de la SGFPNO pour l'exercice 2025–2026 et présente chaque catégorie comme une proportion des dépenses administratives totales.

Les dépenses administratives représentent les coûts associés à l'exécution des programmes, au soutien des clients et au maintien de la capacité opérationnelle. Comme démontré, la SGFPNO maintient un fort accent sur l'efficacité, la majorité des dépenses étant affectées directement au programme. La répartition des coûts témoigne d'un équilibre en matière de maintien des fonctions administratives essentielles malgré la maximisation de la somme des fonds destinés aux projets de développement économique.

Dépenses	Total	Pourcentage des dépenses totales
Salaires et avantages sociaux	2 758 \$	35,2 %
Transports et communications	148	1,9 %
Services	1 735	22,1 %
Frais de gestion	3 171	40,5 %
Marketing	15	0,2 %
Fournitures et matériel	3	0,1 %
Modernisation des systèmes	—	0,0 %
Total	7 830 \$	100 %

Comparaison sur trois exercices des dépenses administratives

Le tableau suivant présente une analyse comparative des dépenses administratives durant les trois derniers exercices. Cette comparaison offre un aperçu des tendances des coûts d'exploitation et met en lumière les efforts continus faits par la SGFPNO pour gérer efficacement les dépenses administratives. La réduction globale des dépenses administratives totales durant cette période est largement attribuable à l'achèvement des initiatives de modernisation du système et au maintien des mesures de maîtrise des coûts.

Dépenses	Exercice		
	2023–2024	2024–2025	2025–2026
Salaires et avantages sociaux	2 519 \$	2 725 \$	2 758 \$
Transports et communications	190	175	148
Services	1 667	1 842	1 735
Frais de gestion	3 170	3 172	3 171
Marketing	35	15	15
Fournitures et matériel	5	4	3
Modernisation des systèmes	1 445	188	–
Total	9 031 \$	8 121 \$	7 830 \$

Annexe 1 – États financiers vérifiés de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l’Ontario pour l’exercice terminé le 31 mars 2026

États financiers de

**SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE
L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Exercice terminé le 31 mars 2026

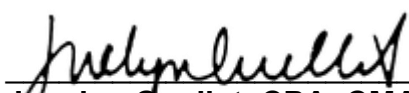
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les estimations et les hypothèses s'appuient sur des données empiriques historiques, des tendances actuelles et divers autres facteurs jugés raisonnables dans les circonstances.

La direction est responsable de l'établissement et du maintien du système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les documents comptables sont pertinents, fiables et exacts, et que les actifs sont dûment comptabilisés et protégés. Ce système comprend des politiques et des méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière de présentation de l'information financière par l'entremise d'un comité d'audit composé exclusivement d'administrateurs indépendants. Le comité passe en revue les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le comité d'audit doit également examiner les contrôles internes et conseiller les administrateurs sur les questions d'audit et les enjeux liés à l'information financière.

Le Bureau du vérificateur général, dont le mandat est prévu par la loi, a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, comme en fait foi son rapport de l'auditeur indépendant. Le Bureau du vérificateur général peut communiquer librement avec le comité d'audit pour discuter de ses travaux et des constatations qui en découlent.


John Guérard, CPA, CA
Directeur général
Jocelyn Ouellet, CPA, CMA
Chef des services financiers

Rapport de l'auditeur indépendant**À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario****Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (« SGFPNO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SGFPNO au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de la SGFPNO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la SGFPNO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SGFPNO.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et   value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- j'acquies une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la SGFPNO;
- j'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de la SGFPNO    poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SGFPNO    cesser son exploitation;
- j'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

Le v  rificateur g  n  ral adjoint,



Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto, Ontario

Le 29 juin, 2026

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

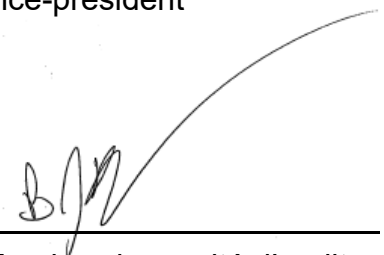
État de la situation financière
Au 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
Actifs financiers		
Trésorerie	79 621 \$	92 689 \$
Intérêts à recevoir	68	63
Prêts à recevoir (note 4)	16 768	17 799
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (note 5)	192 500	182 500
Total des actifs financiers	288 957	293 051
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	4 319	6 781
Actifs financiers nets	284 638	286 270
Excédent cumulé	284 638 \$	286 270 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Vice-président



Membre du comité d'audit

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)	Budget 2026	2026	2025
Revenus :			
Paielements de transfert (note 5)	110 000 \$	110 000 \$	100 000 \$
Intérêts sur la trésorerie	2 500	2 579	3 825
Intérêts sur les prêts à recevoir	800	960	818
Recouvrements de prêts (note 4)	-	369	2 389
Recouvrements d'apports conditionnels des exercices précédents	-	2 334	114
Total des revenus	113 300	116 242	107 146
Charges :			
Apports conditionnels (note 3)	106 347	109 995	108 207
Provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts (note 4)	2 600	49	750
Frais administratifs (note 7)	9 835	7 830	8 121
Total des charges	118 782	117 874	117 078
Déficit de fonctionnement	(5 482) \$	(1 632) \$	(9 932) \$
Excédent de fonctionnement cumulé, au début de l'exercice		286 270	296 202
Excédent de fonctionnement cumulé, à la fin de l'exercice		284 638 \$	286 270 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution des actifs financiers nets

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)	Budget		
	2026	2026	2025
Actifs financiers nets, au début de l'exercice	286 270 \$	286 270 \$	296 202 \$
Déficit de fonctionnement	(5 482)	(1 632)	(9 932)
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice	280 788 \$	284 638\$	286 270 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds :		
Paiements de transfert (note 5)	100 000 \$	125 000 \$
Intérêts sur les prêts à recevoir	948	801
Intérêts sur la trésorerie	2 579	3 825
Recouvrements de prêts	-	94
Recouvrements d'apports conditionnels des exercices précédents	2 334	114
	105 861	129 834
Sorties de fonds :		
Apports conditionnels	(111 757)	(107 317)
Frais administratifs	(8 530)	(8 129)
	(120 287)	(115 446)
Flux de trésorerie nets (affectés aux) provenant des activités de fonctionnement	(14 426)	14 388
Activités de placement		
Décaissements de prêts	(6 028)	(7 492)
Remboursements de prêts	7 386	8 241
Flux de trésorerie nets liés aux activités de placement	1 358	749
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie	(13 068)	15 137
Trésorerie, au début de l'exercice	92 689	77 552
Trésorerie, à la fin de l'exercice	79 621 \$	92 689 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

1. Nature des activités :

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée, sans capital-actions, le 1^{er} juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario en fournissant une aide financière sous forme d'apports conditionnels et de prêts à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Société s'associe avec les communautés, les entreprises et les entrepreneurs du Nord de l'Ontario pour créer et conserver les emplois ainsi que renforcer l'économie de la région par l'entremise de programmes ciblés.

Au cours des exercices 2025 et 2026, la Société a offert quatre programmes axés sur la création ou le maintien d'emplois et le renforcement de l'économie de la région : le Programme pour l'amélioration communautaire, le Programme pour la main-d'œuvre et le talent, le Programme pour l'investissement dans le Nord ainsi que le Programme de soutien aux initiatives culturelles. Le financement issu de ces programmes est offert sous forme d'apports conditionnels ou de prêts.

2. Principales méthodes comptables :

a) Méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés du Canada.

Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'est présenté, faute d'éléments à y inscrire.

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les présents états financiers sont présentées ci-dessous.

b) Comptabilisation des revenus :

Paiements de transfert

Chaque année, la province de l'Ontario remet à la Société, par l'entremise du ministère du Développement et de la croissance économique du Nord (le « Ministère »), un paiement de transfert destiné au financement des activités et à la réalisation des principaux programmes décrits à la note 1. La Société dispose de ces fonds à sa discrétion. Les sommes non utilisées demeurent à la disposition de la Société, ne sont assujetties à aucun critère d'admissibilité et font l'objet d'un report indéfini.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite) :

Les revenus sont constatés à l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé au moment où le Ministère autorise le paiement, soit sur présentation d'une lettre de financement dûment signée et adressée à la Société. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés comme revenus reportés quand les conditions donnent lieu à un passif.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'intérêts sur les prêts à recevoir sont constatés selon le montant qui est jugé recouvrable. Les revenus d'intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est plus raisonnablement sûr.

c) Instruments financiers :

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie, les prêts à recevoir, les intérêts à recevoir, les créditeurs et les charges à payer.

Comptabilisation initiale et évaluation

Tous les instruments financiers sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes aux fins de l'évaluation lors de la comptabilisation initiale : instruments financiers évalués à la juste valeur ou au coût ou au coût après amortissement.

Tous les instruments financiers de la Société sont évalués au coût après amortissement. Ils sont comptabilisés au coût lors de leur comptabilisation initiale, et les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition sont ajoutés à leur valeur comptable.

Évaluation ultérieure

L'intérêt sur les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût après amortissement est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou les rentrées de trésorerie futures estimatives sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte.

Dépréciation

À chaque date des états financiers, la Société évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement ont subi une dépréciation. Pour ce faire, elle apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier. Si une telle indication existe, une perte de valeur est comptabilisée et présentée à l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite) :

Les prêts à recevoir sont présentés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. Des provisions pour moins-value sont constituées pour tenir compte des pertes estimées sur les prêts et sont déduites de la valeur comptable des prêts à recevoir.

Ces provisions sont constituées de provisions au titre des prêts dépréciés déterminés individuellement ainsi que d'une provision générale pour le reste du portefeuille de prêts. La provision générale est établie en fonction des pertes subies par le passé sur les prêts en règle et de toute autre information pertinente dont dispose la direction à la date des états financiers.

Les variations survenues dans les provisions pour moins-value sont constatées à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé. Lorsque la provision pour moins-value constituée à l'égard d'un prêt est réduite par suite d'un remboursement, cette réduction est comptabilisée dans les revenus à titre de recouvrements de prêts.

Un prêt fera l'objet d'une radiation s'il n'y a aucune perspective réaliste de recouvrement. Toute radiation doit être approuvée par le conseil d'administration de la Société et ne sera pas reprise dans des périodes ultérieures. La valeur comptable du prêt, après déduction de toute provision pour moins-value, est réduite du montant de la perte et comptabilisée dans les charges à l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé. Tout montant reçu d'un prêt préalablement radié est comptabilisé dans les recouvrements à l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé.

Décomptabilisation d'un instrument financier

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie liés à cet actif expirent ou lorsqu'elle transfère l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de celui-ci à une autre entité.

La Société décomptabilise un passif financier, ou une partie de celui-ci, lorsque l'obligation stipulée au contrat est exécutée, est annulée ou prend fin. Lors de la décomptabilisation, la différence entre la valeur comptable de l'instrument financier et la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé.

d) Apports conditionnels :

Les apports conditionnels versés aux bénéficiaires sont comptabilisés à titre de charges dans l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé dans l'exercice où l'apport est autorisé et où tous les critères d'admissibilité sont atteints.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)

2. Principales méthodes comptables (suite) :

Les critères d'admissibilité sont réputés respectés lorsqu'un accord de financement a été conclu, que le bénéficiaire s'est conformé aux modalités de cet accord, que les pièces justificatives exigées ont été présentées et que la demande de remboursement a été examinée puis approuvée aux fins de paiement.

Les recouvrements d'apports conditionnels octroyés lors d'exercices précédents sont comptabilisés à titre de revenus dans l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé lorsqu'un manquement survient, que la Société exige le remboursement intégral ou partiel des sommes versées et que celui-ci est encaissé.

e) Incertitude relative à la mesure :

La préparation de ces états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des revenus et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations importantes comprennent les provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts, lesquelles tiennent compte de l'historique de remboursement de l'emprunteur, de sa solvabilité et des risques propres à son secteur d'activité. Ces provisions (note 4) comportent une part d'incertitude relative à la mesure en raison du risque de crédit lié à la capacité de remboursement de l'emprunteur. Les pertes réelles sur les prêts peuvent différer des estimations de la direction.

3. Apports conditionnels :

Le détail des charges liées aux apports conditionnels figurant à l'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé pour lesquels les critères d'admissibilité ont été respectés au cours de l'exercice s'établit comme suit :

	2026	2025
Programmes lancés en 2020		
Amélioration communautaire	54 163 \$	43 168 \$
Main-d'œuvre et talent	14 565	15 132
Investissement dans le Nord	18 033	25 740
Soutien aux initiatives culturelles	13 098	13 501
Programmes lancés en 2013	10 136	10 666
Solde, à la fin de l'exercice	109 995 \$	108 207 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

4. Prêts à recevoir :

L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et d'accroître les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario. Les prêts sont offerts à titre d'aide financière à différentes organisations qui promeuvent et stimulent l'économie par des initiatives dans le Nord de l'Ontario.

Les soldes de prêts à recevoir comprennent les prêts en règle et les prêts en souffrance, déduction faite des provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts et des écarts d'actualisation des prêts. Les prêts en règle sont des prêts dont les paiements de remboursement sont constants. Les prêts en souffrance sont ceux pour lesquels des remboursements n'ont pas été effectués ou ceux qui ont été restructurés.

2026			
	Prêts en règle	Prêts en souffrance	Total
Solde des prêts	21 870 \$	3 693 \$	25 563 \$
Provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts	(5 335)	(3 441)	(8 776)
Écart d'actualisation des prêts	(19)	-	(19)
Total des prêts à recevoir	16 516 \$	252 \$	16 768 \$

2025			
	Prêts en règle	Prêts en souffrance	Total
Solde des prêts	23 353 \$	3 596 \$	26 949 \$
Provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts	(5 761)	(3 363)	(9 124)
Écart d'actualisation des prêts	(26)	-	(26)
Total des prêts à recevoir	17 566 \$	233 \$	17 799 \$

Les prêts portent intérêt à des taux fixes allant de 0 % à 9,20 % (2025 – 0 % à 9,20 %) et sont entièrement remboursables sur une période allant de 3 ans à 20 ans à partir de la date de remise des fonds. La Société atténue son risque de crédit en exigeant des garanties pour certains de ses prêts conformément à sa politique en la matière. La note 9 fournit des détails sur la politique de la Société.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)

4. Prêts à recevoir (*suite*) :

La variation des provisions pour moins-value constituées à l'égard des prêts s'établit comme suit :

	2026	2025
Solde, au début de l'exercice	9 124 \$	11 209 \$
Prêts radiés au cours de l'exercice	(28)	(540)
Variation nette des provisions pour moins-value	49	750
Recouvrement des provisions pour moins-value de l'exercice précédent	(369)	(2 295)
Solde, à la fin de l'exercice	8 776 \$	9 124 \$

La variation des soldes d'écart d'actualisation des prêts s'établit comme suit :

	2026	2025
Solde, au début de l'exercice	26 \$	37 \$
Montant amorti en revenus d'intérêts sur les prêts à recevoir	(7)	(11)
Solde, à la fin de l'exercice	19 \$	26 \$

5. Montant à recevoir de la province de l'Ontario :

	2026	2025
Solde, au début de l'exercice	182 500 \$	207 500 \$
Paiements de transfert approuvés et comptabilisés au cours de l'exercice	110 000	100 000
Sommes reçues au cours de l'exercice	(100 000)	(125 000)
Solde, à la fin de l'exercice	192 500 \$	182 500 \$

Le montant à recevoir de la province de l'Ontario représente des paiements de transfert dus à la Société. Ce montant ne porte pas intérêt et est versé à mesure que la Société a besoin de liquidités pour financer ses activités de fonctionnement et de placement.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)

6. Crédoeurs et charges à payer :

Les crédoeurs et charges à payer découlent des activités courantes de la Société et comprennent les sommes dues aux bénéficiaires conformément aux accords d'apports conditionnels ainsi que les montants à verser au Ministère au titre des frais administratifs.

	2026	2025
Montants à payer au Ministère	761 \$	1 461 \$
Charges à payer	3 558	5 320
Total des crédoeurs et des charges à payer	4 319 \$	6 781 \$

7. Frais administratifs :

Les frais administratifs de l'exercice se détaillent comme suit :

	Budget 2026	2026	2025
Salaires et avantages	3 263 \$	2 758 \$	2 725 \$
Transport et communications	250	148	175
Services	2 302	1 735	1 842
Honoraires de gestion	3 500	3 171	3 172
Marketing	500	15	15
Modernisation du système	-	-	188
Fournitures et matériel	20	3	4
Total des frais administratifs	9 835 \$	7 830 \$	8 121 \$

La province de l'Ontario offre des avantages liés aux régimes de retraite à tous les employés permanents de la Société par l'entremise du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont tous deux des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises mis sur pied par la province. Les coûts des régimes de retraite et autres avantages complémentaires à la retraite fournis au personnel admissible sont payés par la province et ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

8. Engagements en cours :

Les apports conditionnels et les prêts approuvés, mais pas encore distribués au 31 mars 2026 en raison des critères d'admissibilité qui n'étaient pas encore atteints par les bénéficiaires, s'élevaient à 258 817 \$ (2025 – 254 126 \$).

	2026	2025
Apports conditionnels	241 608 \$	236 016 \$
Prêts	17 209	18 110
Total des engagements en cours	258 817 \$	254 126 \$

9. Instruments financiers :

Les principaux risques auxquels la Société est exposée en raison de ses instruments financiers sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit relativement aux intérêts à recevoir, aux prêts à recevoir et au montant à recevoir de la province de l'Ontario. Le risque de crédit lié aux intérêts à recevoir et au montant à recevoir de la province de l'Ontario est faible. Le risque de crédit de la Société découle essentiellement de ses prêts à recevoir.

Dans le cours normal de ses activités, la Société consent du crédit aux clients de son portefeuille de prêts. Pour atténuer ce risque, la Société procède à l'évaluation des demandeurs de prêt, enregistre des garanties, comme des contrats de sûreté générale, des hypothèques, des lettres de crédit ou des cautionnements personnels ou d'entreprise, couvrant la valeur intégrale des prêts dont le financement excède 250 \$ et constitue des provisions pour pertes de crédit éventuelles. Au 31 mars 2026, la Société détient des garanties à l'égard de 20 793 \$ du solde des prêts non remboursés, qui totalisent 25 563 \$.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable des soldes des prêts à recevoir et des intérêts à recevoir figurant à l'état de la situation financière.

La Société constitue une provision pour moins-value générale et des provisions pour moins-value particulières pour atténuer le risque lié aux prêts à recevoir.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

(en milliers de dollars canadiens)

9. Instruments financiers (*suite*) :

Établie à court terme, la provision pour moins-value générale constitue une réserve globale pour les créances irrécouvrables du portefeuille de prêts à la date des états financiers. Cette provision est déterminée à l'aide de la cote de crédit interne de chaque prêt, laquelle est attribuée en fonction de l'évaluation des facteurs de risque ainsi que des conditions d'atténuation prévues dans chaque contrat de prêt. En outre, la provision pour moins-value générale tient compte de l'incertitude économique à court terme et des pertes subies dans le passé relativement à des prêts présentant un risque de crédit semblable. Une provision pour moins-value générale est constituée pour les soldes de prêts en règle.

En ce qui concerne les provisions pour moins-value particulières, la Société détermine à chaque date des états financiers si un prêt donné a subi une dépréciation. La Société considère qu'un actif financier est déprécié lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'il est peu probable que l'emprunteur s'acquitte intégralement de ses obligations envers elle sans que celle-ci ait recours à des mesures telles que l'exercice des garanties, le cas échéant.

Voici des facteurs clés à prendre en compte pour déterminer l'existence d'indications de dépréciation :

- Expérience de recouvrement;
- Performance financière de l'emprunteur;
- Réussite du projet;
- Conditions économiques;
- Report de remboursement ou restructuration.

Se reporter à la note 4 et à la note 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers devant être réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La Société est exposée au risque de liquidité en ce qui concerne ses créditeurs et ses charges à payer. L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible, car ses actifs financiers excèdent ses passifs à court terme. La Société atténue ce risque en surveillant la trésorerie et les sorties de fonds prévues. Les créditeurs et charges à payer sont exigibles au premier trimestre de l'exercice suivant. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements.

Ni l'exposition de la Société aux risques susmentionnés ni les politiques, processus et méthodes visant à gérer et à évaluer ces risques n'ont fait l'objet de modifications par rapport à l'exercice précédent.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO

Notes complémentaires aux états financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026
(en milliers de dollars canadiens)

10. Opérations entre apparentés :

Sont apparentés à la Société les ministères et organismes du gouvernement de l'Ontario ainsi que toutes les autres entités soumises au contrôle commun de la province de l'Ontario. Le Ministère supervise les activités de la Société au nom de la province. Les opérations entre apparentés conclues entre la Société et le Ministère au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

- Des services administratifs fournis par le Ministère ont été facturés au coût (note 7). Les honoraires de gestion comprennent 2 000 \$ (2025 – 2 001 \$) versés au Ministère pour des services de contrôle diligent rendus tout au long de l'exercice.
- Les montants à verser au Ministère au titre des frais administratifs sont compris dans les créditeurs et charges à payer (note 6).
- Le montant à recevoir de la province de l'Ontario représente les montants dus à la Société par le Ministère à la fin de l'exercice (note 5).

L'état des résultats et de l'excédent de fonctionnement cumulé comprend 4 877 \$ (2025 – 5 872 \$) en apports conditionnels versés à d'autres entités sous contrôle commun par la province de l'Ontario ainsi qu'à leurs entités apparentées.